

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. [Plus](#)

Contrats vendanges : la fin des exonérations adoptée par l'Assemblée nationale

PUBLIÉ LE 06/11/2014

Par L'union-L'Ardennais

MARNE. La suppression des exonérations sociales des contrats vendanges a été votée par les députés. Elle devrait permettre d'économiser 17 millions d'euros



Un long bras-de-fer autour de la suppression d'exonérations sociales pour les salariés en "contrat vendange" a opposé le gouvernement et nombre de députés dont le chef de file marnais Charles de Courson, mais la mesure a été finalement maintenue jeudi.

Principale pomme de discorde du débat, l'article 47 prévoyant d'exclure les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers du champ d'application du dispositif d'exonération en faveur de l'emploi saisonnier agricole. L'article met aussi fin à l'exonération de cotisations sociales dont bénéficient les salariés embauchés en "contrat vendange". La mesure, par laquelle le gouvernement entend notamment lutter contre un effet d'aubaine, représente une économie de près de 17 millions d'euros pour l'Etat. Chaque année, environ 315.000 «contrats vendange» sont conclus.

Premier angle d'attaque, exprimé notamment par le rapporteur spécial Charles de Courson (UDI): le pouvoir d'achat de «citoyens modestes», étudiants, chômeurs ou retraités complétant leurs revenus grâce aux vendanges sera amputé de plus de 52 euros en moyenne par personne, sur une rémunération mensuelle de 650 euros.

Deuxième critique majeure: la suppression de ces exonérations va rendre moins attractive l'activité de vendange pour les Français et accentuer le recours à de la main d'oeuvre étrangère. Un «message socialement dévastateur», a jugé le député PS de Gironde Gilles Savary, préférant s'abstenir et «ne pas mettre en difficulté le gouvernement».

Cette mesure «va coller aux doigts comme la suppression des heures supplémentaires défiscalisées», a affirmé le radical de gauche et maire de Chateau-Thierry Jacques Krabal. Autant d'arguments contestés par le ministre de l'Agriculture.

«Le contrat vendange n'est pas remis en cause, seulement l'exonération de cotisation sociale des salariés» et les entreprises viticoles vont bénéficier de 60 millions d'euros d'exonérations supplémentaires en 2015 et voir le coût du travail baisser? notamment grâce au Pacte de responsabilité», a assuré Stéphane Le Foll.

« Ne faites pas de la politique sur le terrain et attendez la fin de la récolte pour proposer des mesures », a déclaré le ministre. Les Français modestes pourront bénéficier de la suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu. « Le contrat vendange n'est pas remis en cause, seulement l'exonération de cotisation sociale des salariés » et les entreprises viticoles vont bénéficier de 60 millions d'euros d'exonérations supplémentaires en 2015 et voir le coût du travail baisser, notamment grâce au Pacte de responsabilité » a répondu le ministre Stéphane Le Foll.

AILLEURS SUR LE WEB



Lor'N'Tech, l'ambition de la filière numérique Lorraine - Décideurs en région

Tensions à Donetsk : l'ONU redoute "une guerre totale" - France Info

Liberté de circulation en Europe: la leçon de Merkel à Cameron - RFI

Quand Cedric de l'émission de Difool profite du petit cadeau du PDG de Skyrock - Skyrock

Bali, Bora Bora, Miami... Les 12 plus beaux bars et clubs de plage du monde - Villa Schweppes

A LIRE SUR LUNION.PRESSE.FR



Décédé après une chute à l'école : Gabriel avait des problèmes cardiaques

SONDAGE. Les agriculteurs devraient payer pour leurs dégâts

LAON (02). Il agresse sexuellement sa belle-fille durant quinze ans

Drame familial dans l'Aisne : un jeune homme épargné

Nabilla : son compagnon, Thomas Vergara, dans un état grave

Recommandé par



Ajouter un commentaire...

Publier également sur Facebook

Publier en tant que Maxime Bodenan (Ce n'est pas vous ?)



Jean Louis Aubertin · Meilleur commentateur · Travaille chez Artiste Autodidacte
ça va profiter aux roms et toute mains d'oeuvre étrangère on a pas finit de voire des campements sauvages de caravannes a cette période
Répondre · J'aime · S'abonner à la publication · 7 novembre, 09:30



Sebastien RIGOBERT
Pourquoi les polonais sans etre payés antonio?
Répondre · J'aime · S'abonner à la publication · 8 novembre, 08:31



Michel Dieudonné · Meilleur commentateur
D'un coté agriculteur-viticulteurs (sont souvent les mêmes) ne manifestent pas pour défendre ces emplois! Profiter des gens ne leur donne pas de scrupules! Les vendanges vu la pénibilité de la tâche ne sont plus assez payé depuis longtemps! Esclavagisme modernes! Ils veulent que les français achètent français mais on embauche des étrangers pour faire le travail car on ne veut pas les payer correctement! Et l'état qui continue à vouloir faire des économies sur le dos des travailleurs leur donne des excuses à ces patrons profiteurs!
Répondre · J'aime · S'abonner à la publication · 11 novembre, 13:22



Chloé Fay · Project Engineer/Consultant à Greenfish
'La pénibilité de la tâche' pour les vendanges... Vous allez chercher loin ! dommage que les esclaves ne puissent vous lire car je pense qu'ils auraient trouver ce travail fun par rapport à leurs tâches !
Répondre · J'aime · S'abonner à la publication · 12 novembre, 13:27

Module social Facebook



Le journal du jour L'ARDENNAIS

Feuilletez le journal sur votre ordinateur

CHOIX DE L'ÉDITION :

Reims

DATE :
17 / 11 / 2014

[J'achète](#)

Vidéos